

R427A**MTG---****RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial	R427A
Description chimique	Mélange réfrigérant HFC (Difluorométhane, Pentafluoroéthane, 1,1,1,2-Tétrafluoroéthane, 1,1,1-Trifluoroéthane)
N° CAS	--
N° CE	--
N° Index	--
N° d'enregistrement	--
Formule chimique	(CH ₂ F ₂ , C ₂ HF ₅ , CH ₂ FCF ₃ , C ₂ H ₃ F ₃)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées	Industriel et professionnel Gaz de test ou d'étalonnage Utiliser dans la fabrication de composants électroniques ou photovoltaïques Utilisé comme réfrigérant Utilisation en laboratoire Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation
Utilisations déconseillées	Utilisation grand public déconseillée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur :	GASCO FRANCE
Adresse :	377 rue de la Gare 59144 Gommegnies
N° de téléphone :	+33 /3 27 09 04 44
N° de télécopie :	+33 /3 27 09 04 45
Adresse e-mail :	adv@gasco-france.com
Site Internet :	www.gasco-france.com

1.4. Numéros d'appel d'urgence

N° téléphone : +33 1 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangers physiques Gaz sous pression, Gaz liquéfié

H280

R427A
MTG---

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



GHS04

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H280

Contient un gaz sous pression, peut exploser sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence

P410+P403

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

2.3. Autres dangers

Aucun

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	Concentration	Classification
1,1,1,2-Tétrafluoroéthane (R 134A)	(N° CAS) 811-97-2 (N° CE) 212-377-0 (N° index) --- (N° d'enregistrement) 01-2119459374-33	45 - 55 %	Press. Gas (Liq.), H280
Pentafluoroéthane (R 125)	(N° CAS) 354-33-6 (N° CE) 206-557-8 (N° index) --- (N° d'enregistrement) 01-2119485636-25	20 - 30 %	Press. Gas (Liq.), H280
Difluorométhane (R32)	(N° CAS) 75-10-5 (N° CE) 200-839-4 (N° index) --- (N° d'enregistrement) 01-2119471312-47	10 - 20 %	Flam. Gas 1 H220 Press. Gas (Liq.) H280

R427A
MTG---

1,1,1-Trifluoroéthane
(R143A)

(N° CAS) 420-46-2
(N° CE) 206-996-5
(N° index) ---
(N° d'enregistrement)
01-2119492869-13

5 - 15 %

Flam. Gas 1 H220
Press. Gas (Liq.) H280

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

3.2. Mélanges

Non déterminé

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin

En cas de contact avec la peau

Pas d'effet néfaste attendu

En cas de contact avec les yeux

Lavage immédiat, abondant et prolongé à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin

En cas d'ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne pas donner d'adrénaline ou de médicaments similaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau pulvérisée ou brouillard d'eau. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Mousse

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques

En cas d'incendie ou de chaleur excessive, des produits de décomposition dangereux peuvent se former

R427A**MTG---****Produits de combustion
dangereux**

L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients

En cas d'incendie la décomposition thermique peut conduire aux fumées toxiques et/ou corrosives suivantes: fluorure de carbonyle, monoxyde de carbone, fluorure d'hydrogène

5.3. Information supplémentaire

Les récipients fermés peuvent être refroidis au moyen d'eau pulvérisée

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz
Assurer une ventilation adéquate
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs
Équipement de protection individuel, voir section 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

-

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Assurer une ventilation efficace

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 8 et 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Pour les précautions, voir section 2.2

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré
Contenu sous pression

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

-

R427A
MTG---
RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	N° CAS	Valeur type d'exposition	Paramètre de contrôle	Source
1,1,1,2-Tétrafluoroéthane	811-97-2	VME	1000 ppm	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			4 240 mg/m ³	
		VLE	-	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			-	
Pentafluoroéthane	354-33-6	VME	-	Pas de valeur limite d'exposition professionnelle
			-	
		VLE	-	
			-	
Difluorométhane	75-10-5	VME	-	Pas de valeur limite d'exposition professionnelle
			-	
		VLE	-	
			-	
1.1.1-Trifluoroéthane	420-46-2	VME	-	Pas de valeur limite d'exposition professionnelle
			-	
		VLE	-	
			-	

8.2. Contrôles de l'exposition
8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble

Des détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz / vapeurs inflammables / toxiques / asphyxiants sont susceptibles d'être relâchés

8.2.2. Équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales Norme EN 166

Protection de la peau

Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

R427A
MTG---
Contact total

Matériel: Caoutchouc fluoré
épaisseur minimum: 0,7 mm
Temps de pénétration: 480 min

Contact par éclaboussures

Matériel: Caoutchouc fluoré
épaisseur minimum: 0,7 mm
Temps de pénétration: 480 min

Disposer d'un vêtement de protection approprié, résistant aux produits chimiques, prêt à être utilisé en cas d'urgence

Protection respiratoire

Appareil de respiration autonome (SCBA) ou masque avec arrivée d'air à pression positive doivent être utilisés dans les atmosphères sous oxygénées. Norme EN 137 - Appareil autonome à air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage

8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante

-

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Aspect

- **État physique à 20°C / 101.3kPa**
- **Couleur**

Gaz

Incolore

Odeur

Donnée non disponible

Seuil olfactif

Donnée non disponible

pH

Donnée non disponible

Point de fusion / Point de congélation

Donnée non disponible

Point d'ébullition

-42.7°C à -35.5°C

Point d'éclair

Donnée non disponible

Vitesse d'évaporation

Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz)

Donnée non disponible

Limites d'explosivité

Donnée non disponible

Pression de vapeur [20°C]

9.7 bar

Pression de vapeur [50°C]

20.8 bar

Densité de vapeur

Donnée non disponible

Densité relative, liquide (eau=1)

1.17

Densité relative, gaz (air=1)

3

Hydrosolubilité

Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Donnée non disponible

R427A**MTG---**

Température d'auto-inflammation	Donnée non disponible
Température de décomposition	Donnée non disponible
Viscosité	Donnée non disponible
Propriétés explosives	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	Donnée non disponible

9.2. Autres informations

Masse molaire	90.4 g/mol
Température critique [°C]	85.3°C
Densité de vapeur relative	Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier dans les points bas et les sous-sols

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

10.4. Conditions à éviter

Donnée non disponible

10.5. Matières incompatibles

Métaux alcalins et alcalino-terreux, oxydants forts, métaux finement divisés

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë	Peu nocif par inhalation
Corrosion cutanée / irritation cutanée	Donnée non disponible

R427A

MTG---

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité des cellules

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Donnée non disponible

Danger par inhalation

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation

Peu nocif pour les poissons

12.2. Persistance et dégradabilité

Non facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible. L'évaluation du caractère PBT / vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise / n'est pas menée

12.6. Autres effets néfastes

Contient un (des) gaz fluorés à effet de serre

Peut contribuer à l'effet de serre lorsqu'il est déchargé en grande quantité.
Pour les quantités, voir l'étiquette de la bouteille

R427A
MTG---
RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit	Ne doit pas être rejeté dans l'atmosphère Brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine
Emballages contaminés	Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine
Code OMoD	14 06 01 Déchets de solvants, d'agents réfrigérants et de gaz propulseurs d'aérosols ou de mousses organiques : Chlorofluorocarbures, HCFC, HFC

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
14.1. Numéro ONU

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
1078	1078	1078

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
Gaz réfrigérant N.S.A (Gaz réfrigérant R 427A)	Refrigerant gas N.O.S. Refrigerant gas R 427A	Refrigerant gas N.O.S. Refrigerant gas R 427A

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Etiquetage


ADR/RID
IMDG
IATA

2.2 Gaz non inflammables, non toxiques

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID
IMDG
IATA

Non déterminé

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID

Non

R427A
MTG---

IMDG

Non

ICAO-TI / IATA-DGR

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Un CSA n'a pas encore été effectué

RUBRIQUE 16: Autres informations
Indications de changement

Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 2015/830

Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS : Identifiant numérique attribué par le Chemical Abstract Service (USA)

CLP : Classification Labelling Packaging - Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage.

CSA : Chemical Safety Assessment - Évaluation de la sécurité chimique

EIGA : European Industrial Gases Association

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées

EPI : Equipements de protection individuelle

EN : European Norm -Norme Européenne

ETA : Estimation de la Toxicité Aiguë

IATA : International Air Transport Association - Association internationale du transport aérien

R427A
MTG---

IMDG Code : International Maritime Dangerous Goods Code - Code pour le transport maritime international des marchandises dangereuses

LC50 : Lethal Concentration - Concentration létale pour 50% de la population testée

PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique

REACH : Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals - Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

RMM : Risk Management Measures - Mesures de gestion des risques

STOT-SE : Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

UN : United Nations - Nations Unies

vPvB : very Persistent and very Bioaccumulable - très persistant et très bioaccumulable

Texte complet des Phrases-H et P citées dans les sections 2 et 3

Mentions de danger

H280 Contient un gaz sous pression, peut exploser sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence

P410+P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs

Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide